

La FADOQ demande la suspension des «frais cabaret»



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, ARCHIVES LA PRESSE

Certains aînés n'ont pas hésité à puiser dans leurs poches afin d'éviter à tout prix de manger dans une salle à manger commune. Mais d'autres n'ont tout simplement pas les moyens de le faire, déplore le Réseau FADOQ.

(Québec) Des aînés mangent dans les salles communes de résidence privées en pleine pandémie de la COVID-19 car ils n'ont pas les moyens de payer pour faire monter leurs repas à leur chambre, dénoncent des groupes de défense des personnes âgées.

Publié le 23 mars 2020 à 15h43



GABRIEL BÉLAND
LA PRESSE

Dans une directive envoyée samedi, le gouvernement québécois a recommandé aux plus de 70 ans qui habitent dans une résidence privée de se confiner à leur unité locative. Mais pour manger dans leur chambre, ces résidents doivent souvent payer des « frais cabaret » soit entre 4 et 7 \$ par repas pour la livraison.

Certains aînés n'ont pas hésité à puiser dans leurs poches afin d'éviter à tout prix de manger dans une salle à manger commune. Mais d'autres n'ont tout simplement pas les moyens de le faire, déplore le Réseau FADOQ.

« C'est insensé que des résidences pour aînés chargent des frais à l'heure actuelle. Au réseau FADOQ, on demande aux résidences privées pour aînés de faire preuve de flexibilité et de ne pas stresser les aînés », a expliqué lundi Gisèle Tassé-Goodman, présidente du réseau FADOQ.

« On demande aux résidences de faire preuve de compassion, ajoute-t-elle. C'est très stressant pour les aînés, il y en a qui sont au bout de leurs sous. »

Cet appel est également relayé par l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR).

« Il faudrait absolument suspendre les frais pour apporter les repas. C'est une situation exceptionnelle. Ce n'est pas une demande des aînés, c'est une mesure mise en place pour éviter la contagion. C'est une mesure exceptionnelle », fait valoir Judith Gagnon, présidente de l'AQDR.

Certaines résidences ont déjà décidé de suspendre ces frais pour permettre aux aînés de respecter les consignes gouvernementales. Une directrice d'une résidence à qui nous avons parlé et qui préfère ne pas être nommée pour ne pas indisposer des concurrents, estime que c'est la chose à faire dans les circonstances.

« C'est indécent en ce moment de faire payer, a expliqué la directrice. Il y a des aînés qui n'ont pas les moyens et qui ne peuvent pas se payer ces services-là. »

Offrir ce service à tous les résidents n'est pas une mince affaire, ajoute-t-elle, surtout que la main-d'œuvre se fait rare. « Mais j'estime que c'est la chose à faire. »

Plusieurs résidences continuent, partout au Québec, de charger des frais pour les repas. Les aînés peuvent payer par repas, ce qui revient très cher. Le service est moins cher au mois, mais la facture oscille tout de même autour de 200 \$ selon ce qu'on a pu constater.

Lundi, le porte-parole du Regroupement québécois des résidences pour aînés n'était pas disponible pour commenter.